



Lanaudière

COMMUNIQUÉ - *pour diffusion immédiate*

Gare au commerce itinérant!

Joliette, 2 mars 2021

Avec l'arrivée du printemps, plusieurs pensent déjà à l'achat d'une thermopompe pour assurer leur confort lors des journées de canicule de l'été. L'ACEF Lanaudière tient à sensibiliser les consommateurs quant aux précautions à prendre lors de la conclusion d'un contrat avec un commerçant itinérant.

Il faut toujours s'assurer que le commerçant détient un permis valide de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de l'Office de la protection du consommateur (OPC). Il est aussi recommandé de vérifier s'il y a des plaintes auprès de l'OPC ou des restrictions quant au permis de la RBQ. Le contrat doit contenir une description de chaque bien faisant l'objet du contrat, y compris l'année du modèle choisi. Le contrat doit mentionner que le consommateur dispose de 10 jours suivant le moment où le contrat a été conclu pour l'annuler sans avoir à fournir de raisons. Il ne faut jamais donner de montant d'acompte ou de paiement avant la fin de ce délai. Le contrat doit être accompagné du *formulaire de résolution*. Il est à noter que ce délai est propre au contrat de commerce itinérant seulement.

Il est toujours recommandé de magasiner pour comparer les offres de plusieurs commerçants. L'insistance de certains vendeurs ne doit pas influencer une décision. Au contraire, trop d'insistance pourrait constituer une mise en garde. Il est souvent préférable de faire affaire avec une compagnie qui a pignon sur rue dans votre région quand cela est possible car cela facilite un suivi en cas de problème.

Impliquée dans la région depuis 1971, l'ACEF Lanaudière est une organisation communautaire à but non lucratif qui a pour mission de sensibiliser, d'informer et de soutenir les personnes en matière de finances personnelles et de protection du consommateur. Elle fait également des représentations et s'implique dans différents dossiers à caractère social et économique afin d'améliorer les conditions de vie des lanaudois.

- 30 -

Pour information :

Olivier Grégoire, Conseiller en défense des droits des consommateurs et
agent de communication,

ACEF Lanaudière

450-756-1333 poste : 222

aceflanaudiere@gmail.com